

Remise gracieuse

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en formation plénière en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant le jeudi 04 octobre 2018, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Vu l'article 60 de la loi de finances 63-156

Vu le décret 2008-228 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptes publics

Vu la demande de remise gracieuse présentée par Mr GUIDEZ, le 15 juillet 2018

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à Madame l'Agent Comptable qui présente aux conseillers une remise gracieuse demandée par Monsieur Vincent GUIDEZ, agent comptable de l'UVHC du 01/09/2011 au 15/09/2016 pour un montant global de 13 917.33 € (treize mille neuf cent dix-sept euros et trente-trois centimes) et répartie comme suit :

- Facture n° 21001818 du 17 février 2011 de 4 878.50€
- Facture n° 210001815 du 18 mars 2011 de 3 795.00€
- Remboursement de trop-perçu sur paie :
 - Mr Daniel ANDREN de 1 370.28€
 - Mr Abdellah IDRISSE de 3 873.55€

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix la remise gracieuse.

POUR : 21 voix

ABSTENTION : 2 voix

Valenciennes, le 08 octobre 2018

Le Président de l'Université
Professeur Abdelhakim ARTIBA

